



Un partenariat pour le bien des Thunois

Aujourd'hui, à Thun-Saint-Amand comme ailleurs en France, le constat est le même : de plus en plus de nos concitoyens renoncent aux soins ou paient trop cher un accès aux soins mal remboursés.

La mutuelle de Thun-Saint-Amand : pas « just » un gadget

Ainsi, Thun-Saint-Amand a décidé la mise en place d'un dispositif de mutuelle « communale » qui a été négocié afin d'offrir aux Thunoises et Thunois une complémentaire santé alliant qualité de prestations et cotisations attractives. Un cocktail qui séduit grâce à sa grande souplesse de mise en place et à l'accompagnement proposé.

En effet, parmi tous les acteurs du monde mutualiste rencontrés, le choix s'est porté sur la Mutuelle Just. Les élus ont travaillé pour proposer des formules adaptées aux besoins des habitants et des tarifs en adéquation avec les possibilités de chacun.

Une mutuelle certes, mais pas que...

L'offre inclut des services et des avantages riches et variés en ces temps où la prévention, la préservation du bien-être et du bien-vieillir sont

encore plus importants. En effet, chaque adhérent à la mutuelle communale peut notamment bénéficier du remboursement de sa licence sportive jusqu'à 40 € valable pour tous les ayants droit, accéder à la téléconsultation médicale, mais aussi de bénéficier d'une offre de parrainage vous permettant d'économiser 300 € par an.

Comment devenir adhérent ?

Si vous souhaitez en savoir plus avant de souscrire, vous pouvez prendre rendez-vous dans les permanences proche de chez vous. Réservez dès maintenant au 0 809 546 000 ou sur le site just.fr dans la rubrique « nos agences ».

**Pour tout renseignement :
0 809 546 000 ou sur www.just.fr**



**Commune de
Thun-Saint-Amand**